

Respect de la vie privée

« Toute personne prise en charge par un établissement (...) a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant. »

Article L 1110-4 du CSP

L'hospitalisation dans un établissement de santé ne peut avoir pour conséquence de priver une personne de l'exercice de ses droits individuels.

Ainsi l'hôpital vous accueille se doit d'assurer :

- La protection de l'intimité
- Le respect des croyances religieuses et la liberté de culte
- La garantie de la confidentialité des informations médicales

La protection de l'intimité

- Vous autorisez, pour les visites, l'accès à votre chambre, aux personnes de votre choix ;
- Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas révélée ;
- Les photographes, les journalistes, les représentants de commerce n'ont accès à votre chambre que si vous en donnez l'autorisation expresse ;
- La confidentialité de votre courrier, des conversations téléphoniques doit être respectés.

Le respect des croyances religieuses et la liberté de culte

L'établissement qui vous accueille doit respecter, si tel est votre souhait, vos croyances et vos convictions

Mais...

Ce droit ne doit pas faire obstacle au bon déroulement des soins, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées.

La garantie de la confidentialité des informations médicales

- Détenues par l'hôpital dans lequel vous êtes hospitalisé
- Détenues par le personnel, tenu au secret professionnel

Mais ...

Les informations à caractère médical sont réputées avoir été confiées à l'ensemble de l'équipe de soins qui vous a pris en charge.

Mais...

Le partage d'informations nécessaires à votre prise en charge entre des professionnels extérieurs à l'établissement peut se faire avec votre consentement.



Centre Hospitalier de Saint Tropez
1508 RD 559
83580 GASSIN
Tel : 04.98.12.50.00 – www.ch-saint-tropez.fr



LE RESPECT DE LA VIE PRIVEE



Le Centre Hospitalier de Saint-Tropez s'engage dans une démarche d'expérience patient qui passe par la promotion des droits des usagers.

Ce guide est édité pour vous aider à vous repérer dans l'exercice de vos droits en lien avec la Direction des Usagers de l'hôpital.

Octobre 2021.